



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Mayenne**



Service d'Aide Pédagogique A Domicile, à l'Hôpital ou à l'École (SAPADHE)

Le 02/09/2021

La Convention cadre signée entre le Ministère de l'Education Nationale et la Fédération Générale des Associations Départementales des Pupilles de l'Enseignement Public le 28 septembre 2020 fixe les conditions dans lesquelles s'exerce le partenariat entre le MEN et la FGADPEP concernant la continuité de la scolarisation des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé et qui, de ce fait, ne peuvent être accueillis à l'école.

Dans le cadre de cette convention, l'Association Départementale des PEP 53 gère le Service d'Assistance Pédagogique A Domicile, à l'Hôpital ou à l'École (SAPADHE).

Ce service s'adresse sans distinction aux élèves de l'enseignement public ou privé sous contrat.

Peut être concerné tout élève inscrit dans une école ou un établissement d'enseignement scolaire du 1er ou du 2d degré, lorsque, pour raison de santé physique ou psychique, dont les accidents, ainsi qu'en cas de maternité, sa scolarité risque d'être interrompue pour une période minimale de deux semaines consécutives (hors vacances scolaires) ou, pour les maladies évoluant sur une longue période, trois semaines discontinues. De manière très exceptionnelle et dans les mêmes conditions, peuvent être concernés les enfants en situation de difficultés sociales majeures pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) et empêchés temporairement de fréquenter leur école ou leur établissement scolaire (circulaire du 03 août 2020).

Le SAPADHE entre dans une stratégie de remédiation, en retissant les liens entre les familles et les enfants, entre les enfants et l'école en liaison avec l'action thérapeutique médicale.

Pour mettre en place cette assistance, la famille, l'établissement scolaire ou un médecin peut prendre contact avec la coordinatrice départementale du SAPADHE, enseignante mise à disposition du Service par l'Education Nationale (elle pourra se rendre aux réunions pédagogiques sur les établissements). Celle-ci contacte le médecin de santé scolaire qui évalue la situation de l'élève, puis un **projet pédagogique adapté à ses besoins** est mis en place.

Des enseignants volontaires interviennent alors : en priorité ceux de l'élève ou de l'établissement, ou à défaut, des enseignants volontaires **en activité** sur le département.

Les enseignants intervenants auprès des élèves sont rémunérés en heures supplémentaires effectives (HSE) par l'Education Nationale.

Ce service est gratuit et concerne les élèves de la maternelle au lycée.

L'APADHE contribue à maintenir le lien entre l'élève et son établissement avec la volonté de préparer son retour en classe dans les meilleures conditions.

Si l'un de vos élèves est absent plus de 15 jours pour raisons de santé ou pour tout renseignement concernant ce service, veuillez contacter Mme Déborah Bouliou : sapadhe53@ac-nantes.fr ou au 06 32 88 21 48.

Déborah BOULIOU sapadhe53@ac-nantes.fr

Coordinatrice SAPADHE

Association Départementale des PEP 53

41, rue Crossardière

53 000 LAVAL

Ligne directe : 02 43 53 97 13

Ligne mobile : 06 32 88 21 48

M.A.J. le 31/08/2021

Dans cette rubrique

-
- Informations importantes
 - [A conserver](#)
 - [A consulter](#)
 - [A l'agenda](#)
 - [A traiter](#)
 - [Zoom de la semaine](#)
 - [Fil rouge](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Mayenne
Cité administrative, rue Mac Donald
BP 23851 - 53030 Laval CEDEX 9
Tél. 02 43 59 92 00